Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 3

Rubrik: Problèmes de calcul donnés aux examens des recrues en automne 1911 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tageuse position, dans laquelle son fils unique lui succéda avec un heureux succès.

Depuis qu'ils se sont retrouvés réciproquement, l'ancien Maître de 85 ans et l'élève de 76 entretiennent ensemble une correspondance régulière et assidue. Ce qu'entre autres j'admire particulièrement dans les lettres de M. Pury, c'est son écriture solide et alerte, celle qu'il avait comme jeune instituteur et que je reconnus instantanément. Chaque missive du vénérable et pieux vieillard, je la conserve comme un précieux document dans mes petites archives.

Que Dieu daigne donner encore de longs jours à mon bien-aimé ancien instituteur, afin que lui, à son tour, prie pour le repos de mon âme quand je ne serai plus de ce monde !

X. Ducotterd, *ancien instituteur.*

Problèmes de calcul donnés aux examens des recrues en automne 1911.

(Suite et fin.)

Calcul écrit (suite).

XIme Série.

4. Un employé a un salaire de 2,800 fr. Il en dépense 2,198 fr. Combien lui reste-t-il ? — Rép. 602 fr.

3. Un négociant achète le kilo d'une marchandise pour 1 fr. 25 cent. et le revend à 1 fr. 70 cent. Quel est son bénéfice sur une vente de 397 kg ? — Rép. 178 fr. 65 cent.

2. Dans une faillite, un créancier perd le 36 % d'une créance de 2,960 fr. Combien reçoit-il encore ? — Rép. 1,894 fr. 40 cent.

1. Un marchand d'étoffes achète 72 m. de drap, à 8 fr. 35 cent. le m. Il en vend les $^2/_3$ avec un gain de 30 %, le reste avec une perte de 12 $^1/_2$ %. Quel est son bénéfice ? — Rép. 95 fr. 19 cent.

XIIme Série.

4. Une famille a dépensé pendant un an 3,960 fr. ; l'année suivante, la dépense est de 4,245 fr. Quelle est la différence ? — Rép. 285 fr.

3. On paie 534 fr. 75 cent. pour 15 hl. de vin. A combien revient l'hectolitre ? — Rép. 35 fr. 65 cent.

2. Quel est le prix d'un plancher de 9,8 m. de long sur 5 $^1/_2$ m. de large, à 8 fr. 75 cent. le m ^{2} ? — Rép. 471 fr. 63 cent.

1. Autrefois la location d'une maison rapportait 1,950 fr., actuellement elle rapporte 2,301 fr. De combien % le loyer a-t-il été augmenté ? — Rép. 18 %

XIIIme Série.

4. J'ai payé 25 fr. 60 cent. pour des journaux, 42 fr. 85 cent. pour des livres. Combien les livres ont-ils coûté de plus que les journaux ? — Rép. 17 fr. 25 cent.

3. Paul ayant dépensé en moyenne par jour 3 fr. 85 cent., on demande le montant de sa dépense annuelle ? — Rép. 1,405 fr. 25 cent.

2. Un employé a un traitement de 1,800 fr., dont les frais de ménage absorbent le 55 % et les dépenses provenant de l'exercice de ses fonctions le 12 ½ %. Quelle somme lui reste-t-il pour ses autres débours ? — Rép. 585 fr.

1. Jean a un revenu de 2,460 fr. Il consacre au ménage 1,450 fr., paie pour les impôts 68 fr. 40 cent. et dépense en frais généraux 646 fr. 40 cent. Quel % de son revenu peut-il économiser ? — Rép. 12 %

XIVme Série.

4. Un laitier vend un jour 127 litres de lait, le lendemain 188 litres et le troisième jour 189 litres. Combien de litres a-t-il vendus en tout ? — Rép. 504 litres.

3. Ce même laitier paye le litre 18 cent. et le vend 21 cent. Quel bénéfice réalise-t-il sur la vente de 504 l., si les frais de transport et de débit se montent à 3 fr. 20 cent. — Rép. 11 fr. 92 cent.

2. Le prix d'achat du litre ayant été porté à 18 ¾ cent. et le prix de vente à 23 cent., quel bénéfice net retire le marchand de la vente de 60,84 hl., si les frais généraux sont de 87 fr. 60 cent. ? — Rép. 170 fr. 97 cent.

1. Déduction faite des frais généraux et des dépenses ménagères, qui s'élèvent ensemble au 45 % du gain total, le laitier constate à la fin de l'année qu'il a réalisé un bénéfice net de 1,980 fr. Quel est son gain total ? — Rép. 3,600 fr.

XVme Série.

4. Jean a une fortune de 9,360 fr. ; il lègue 2,650 fr. au fonds des pauvres. Combien reçoivent les héritiers ? — Rép. 6,710 fr.

3. Un marchand achète 62 quintaux d'une marchandise, à 52 fr. 60 cent. le quintal. Les frais s'élèvent à 81 fr. 20 cent. A combien revient cette marchandise ? — Rép. 3,342 fr. 40 cent.

2. Le devis pour une conduite d'eau prévoit une dépense de 1,865 fr., mais un entrepreneur offre d'exécuter ce travail 8 % au-dessous de ce prix. Combien recevra-t-il ? — Rép. 1,715 fr. 80 cent.

1. A la suite d'une inondation, les pertes de A furent estimées à 920 fr., celles de B. à 875 fr. et celles de C. à 1,135 fr. Il leur fut alloué

une somme de 1,025 fr. 20 cent. prélevée sur la collecte en faveur des inondés. Quel % des pertes ont-ils obtenu et quelle somme chacun d'eux a-t-il reçue ? — Rép. 35 % — 322 fr., 306 fr. 25 cent. et 397 fr. 25 cent.

XVIme Série.

4. J'achète une maison pour 11,500 fr. et je verse un acompte de 2,685 fr. Combien dois-je encore ? — Rép. 8,815 fr.

3. Rodolphe dépense par an : pour logement, entretien et vêtements, 2,280 fr. 80 cent. ; pour divers, 180 fr. 40 cent. Combien doit-il gagner par mois pour couvrir ses dépenses ? — Rép. 205 fr. 10 cent.

2. Sur une place à bâtir de 78,6 m. de long et 34,5 m. de large on construit une maison de 25,5 m. de long sur 17 m. de large. Quelle est la superficie disponible pour le jardin et la cour ? — Rép. 2,278 m^2 20 dm^2

1. Une dette de 716 fr. 80 cent. payable le 3 juin a été payée le 18 avril avec un escompte de 3 $^3/_4$ % l'an. Quel a été le montant du payement ? — (Année de 360 jours.) Rép. 713 fr. 44 cent. — 45 j.

Communiqué par A. Perriard.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Johann Konrad Auer. — Le 28 décembre est décédé à Schwanden (Glaris) un homme qui avait voué sa vie à l'enfance anormale, Jean Conrad Auer.

Il est né à Hallau, dans le canton de Schaffhouse, en 1863. D'excellentes études à l'école normale d'Unterstrass, puis à l'Université de Zurich, lui firent obtenir le poste de professeur à l'école secondaire de Schwanden (1885). Ses connaissances, ses aptitudes et la jovialité de son caractère lui permirent de jouer un rôle important dans le corps enseignant de son canton, puis dans la société suisse des instituteurs. Il fut chargé, en 1896, de la statistique des enfants anormaux de la Suisse. Ce travail l'intéressa, et il se rendit compte de l'abandon dans lequel étaient laissées ces misérables créatures. Il se mit à étudier la pédagogie de l'éducation des anormaux et ressuscita la Société intitulée « Konferenz für Idiotenwesen », maintenant « Konferenz für die Erziehung der Geistesschwacher », qui se mourait. Il en dirigea les réunions avec un zèle infatigable, lui donna un organe, publia des Annuaires et des rapports bourrés de documents intéressants et provoqua, dans toute la Suisse allemande, un mouvement en faveur de ces abandonnés, qui aboutit à la fondation de classes spéciales en plusieurs villes et d'établissements particuliers pour les enfants faibles d'esprit. La commune de Schwanden, et toute la population de la vallée avec elle, se préparait à